

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

Association ESPOIR 54

31/12/2025

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

ASSOCIATION ESPOIR 54
Association Loi 1901
Siège social : 25 rue de Saurupt
54000 NANCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ESPOIR 54 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ESPOIR 54 à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres du bureau sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société^{Erreur ! Signet non défini.} à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANCY, le 3 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

ORCOM CFGS AUDIT,



Jérôme WEXSTEEN

Associé Responsable Technique

ASSOCIATION ESPOIR 54
Association Loi 1901
Siège social : 25 rue de Saurupt
54000 NANCY

* * * * *

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2025

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à NANCY, le 3 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

ORCOM CFGS AUDIT



Jérôme WEXSTEEN

Associé Responsable Technique

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	13 219	3 797	9 423	12 066
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	399	399		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	1 049 929	615 616	434 313	403 129
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	20 158	15 557	4 601	2 225
	Autres immobilisations corporelles	1 409 719	776 504	633 214	726 005
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	193 600		193 600	
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	12 693		12 693	12 479
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	700		700	700
	TOTAL (II)	2 687 197	1 408 076	1 279 121	1 144 539
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 315		1 315	1 229
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	702 242		702 242	451 287
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	540 542		540 542	594 638
	Charges constatées d'avance	2 100		2 100	2 742
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 694 054		1 694 054	1 457 273
	TOTAL (III)	2 940 253		2 940 253	2 507 168
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		5 640 669	1 411 873	4 228 796	3 663 774
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				700	700
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	633 173	461 390
	Autres		
	Report à nouveau	658 227	658 227
	Excédent ou déficit de l'exercice	239 233	171 783
	Total des fonds propres (situation nette)	1 530 633	1 291 400
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	559 906	600 828
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	559 906	600 828
	Total des fonds propres	2 090 539	1 892 227
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	535 970	298 596
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	535 970	298 596
Provisions	Provisions pour risques	20 223	
	Provisions pour charges	225 603	217 507
	Total des provisions	245 826	217 507
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	590 912	623 115
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 216	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	238 388	204 756
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	473 182	373 995
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	39 422	53 577
	Produits constatés d'avance	13 342	
	Total des dettes (1)	1 356 462	1 255 443
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	4 228 796	3 663 774
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 356 462	664 531
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 591	1 676
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	142 560	48 017
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	3 850 238	3 518 721
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	7 463	2 730
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	5 781	119 215
	Utilisations des fonds dédiés	5 045	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	20 839	
	Autres produits	862 448	671 631
	Total des produits d'exploitation	4 895 966	4 361 991
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 744 876	1 524 326
	Aides financières	1 730	
	Impôts, taxes et versements assimilés	197 458	175 163
	Salaires	1 740 280	1 717 065
	Cotisations sociales	633 232	630 243
	Dotation aux amortissements et dépréciations	172 376	184 506
	Dotation aux provisions	32 669	14 244
	Reports en fonds dédiés	242 418	45 255
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	64	3 864
	Total des charges d'exploitation	4 765 103	4 294 667
	RESULTAT D'EXPLOITATION	130 863	67 324

Compte de Résultat ^{2/2}

		Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION				130 863	67 324
PRODUITS FINANCIERS	De participation				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			13 514	19 314
	Autres intérêts et produits assimilés				
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des immobilisations financières cédées				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers			13 514	19 314
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées			17 257	18 126
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières			17 257	18 126
	RESULTAT FINANCIER			(3 743)	1 187
	RESULTAT COURANT avant impôts			127 121	68 511
	Produits exceptionnels			119 751	110 730
	Charges exceptionnelles			4 605	3 279
	RESULTAT EXCEPTIONNEL			115 146	107 451
	Participation des salariés aux résultats				
	Impôts sur les bénéfices			3 034	4 179
	TOTAL DES PRODUITS			5 029 231	4 492 035
	TOTAL DES CHARGES			4 789 998	4 320 251
	EXCEDENT ou DEFICIT			239 233	171 783
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
	Dons en nature				
	Prestations en nature				
	Bénévolat				
	TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
	Secours en nature				
	Mise à disposition gratuite de biens				
	Prestations				
	Personnel bénévole				
	TOTAL				

Faits caractéristiques

Evènements de l'année :

- **AAP SAD - AID** : ouverture du dispositif en février 2025.
- **AMI « 50 solutions »** : obtention d'un accord de principe en décembre 2025 pour une extension de 20 places de SAMSAH sur le territoire du Lunévillois. Le courrier officiel de notification est en attente de réception.
- **DIMO** : des difficultés persistantes liées à un niveau insuffisant de prescriptions en amélioration fin 2025
- **Dispositif utilité social** : Annonces-en 09/2025, par le Conseil Départemental le déblocage des financements pour le déploiement du dispositif utilité social sur l'ensemble du territoire pour 2025/2026.
- **Facturation PCH** : poursuite des opérations de régularisation de facturation.
- **« Ségur pour tous »** : déblocage du financement du Conseil départemental
- **Evolution des outils supports** : poursuite de la modernisation des outils des services ressources humaines, comptabilité-finances et informatique, dans une logique de continuité et d'optimisation des processus.
- **Site internet** : finalisation du projet et mise en ligne du nouveau site internet de l'association
- **Ressources Humaines** : difficultés de recrutement, turn over et absences pour maladie



Règles et Méthodes Comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 228 571 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 895 967 € et dégageant un excédent de 239 233 €.

Le résultat de gestion contrôlée est de 186 569 €

Le résultat de gestion propre est de 52 664 €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement n°2022-06 relatif au plan comptable général.



Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2025
			Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	22 462			9 242	13 219
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	399				399
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 860			9 242	13 618
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre	977 929		72 000		1 049 929
	sur sol d'autrui					
	instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	16 336		3 822		20 158
	Instal., agencement, aménagement divers	1 037 057		10 116		1 047 173
	Matériel de transport	110 868		544	16 456	94 955
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	253 449		23 556	9 415	267 591
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours			193 600		193 600
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 395 638		303 638	25 871	2 673 405
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations	12 479		214		12 693
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	700				700
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 179		214		13 393
TOTAL		2 431 678		303 851	35 113	2 700 416

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		10 395	2 644	9 242	3 797
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres		399			399
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		10 794	2 644	9 242	4 196
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre		574 800	40 816		615 616
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		14 111	1 446		15 557
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		380 673	89 361		470 034
	Matériel de transport		106 635	4 027	16 456	94 205
	Matériel de bureau, mobilier		188 061	33 619	9 415	212 265
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 264 278	169 270	25 871	1 407 677
TOTAL			1 275 072	171 914	35 113	1 411 873

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		20 223		20 223
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	217 507	8 096		225 603
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		217 507	28 318		245 826
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		217 507	28 318		245 826
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			32 669	5 781	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	700	700	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	702 242	702 242	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	120	120	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 309	22 309	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	281 291	281 291	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	236 596	236 596	
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	225	225	
	Charges constatées d'avance	2 100	2 100	
	TOTAL DES CREANCES	1 245 583	1 245 583	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	590 912	590 912		
	Emprunts et dettes financières divers	1 216	1 216		
	Fournisseurs et comptes rattachés	238 388	238 388		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	218 072	218 072		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	213 814	213 814		
	Impôts sur les bénéfices	3 034	3 034		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	38 261	38 261		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	39 422	39 422		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	13 342	13 342		
	TOTAL DES DETTES	1 356 462	1 356 462		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	17 320			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	48 244			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	461 390	171 783			633 173
Autres réserves					
Report à nouveau	658 227				658 227
Excédent ou déficit de l'exercice	171 783	(171 783)	239 233		239 233
Situation nette	1 291 400		239 233		1 530 633
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	600 828		46 576	87 498	559 906
Provisions réglementées					
TOTAL	1 892 227		285 809	87 498	2 090 539

Handwritten signature: *[Signature]*

Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjs ss d
REGION AIDE AUX POSTES	10 240					10 240	10 240
DON CROIX MARINE	5 569					5 569	5 569
DON MARJELLE PROJET ATELIER	7 820					7 820	7 820
DON JAG ATELIER CUISINE	700					700	700
FONDS DEBIES EPSIL	14 557					14 557	14 557
FONDS DEBIES BI	11 521					11 521	11 521
FONDS DEBIES EPSIL	5 825					5 825	5 825
FONDS DEBIES ERASMUS	1 453					1 453	1 453
FONDS DEBIES ANIMATIONS CARSAT	6 000					6 000	6 000
FONDS DEBIES ARS IND STAGIAIRES	821					821	821
FONDS DEBIES SUBVENTION BI/FONDS DE DOTA	4 643					4 643	4 643
FONDS DEBIES DON PIERREL-BULLETIN	4 000					4 000	4 000
FONDS DEBIES ARS DEPENSES DE PERSONNEL	13 548					13 548	13 548
FONDS DEBIES ARS SOUTIEN INVESTISSEMENT	9 548					9 548	9 548
FONDS DEBIES ARS IND STAGIAIRES 2023	17 259		5 045			12 214	12 214
FONDS DEBIES SUBVENTION BI	500					500	500
FONDS DEBIES SUBVENTION EPSIL	19 938					19 938	19 938
FONDS DEBIES ARS DEPENSES DE PERSONNEL	13 593					13 593	13 593
FONDS DEBIES ARS SOUTIEN INVESTISSEMENT	4 249					4 249	4 249
FONDS DEBIES ARS IND STAGIAIRES 2024	7 475					7 475	7 475
FONDS DEBIES CD-EPSIL		25 244				25 244	25 244
FONDS DEBIES CD-DISPOSITIF UTILITE SOCIA		205 090				205 090	205 090
FONDS DEBIES ARS - IND STAGIAIRES 2025		6 100				6 100	6 100
FONDS DEBIES ARS - DEPENSES DE PERSONNEL		5 984				5 984	5 984
Totalisation	159 259	242 418	5 045			396 632	396 632

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		2 100	2 100
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 100



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		13 342	13 342
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			13 342



Annexe libre

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Subventions d'équipement

	Montants en début d'exercice	Montant rapporté au compte de résultat	Subventions d'investissements nets
CCAH - TRAVAUX CDC	215 000,00 €	60 619,61 €	154 380,39 €
CONSEIL GENERAL TRAVAUX	34 962,00 €		34 962,00 €
CCAH SAMSAH	116 550,00 €	24 061,41 €	92 488,59 €
ARS PAI SAMSAH VANDOEUVRE	160 000,00 €	36 880,38 €	123 119,62 €
CCAH Vandoeuvre SAMSAH R (06/07/2022)	200 000,00 €	45 044,65 €	154 955,35 €
TOTAL	726 512,00 €	166 606,05 €	559 905,95 €

Ventilations des subventions

Annexe libre

Subventions d'exploitation 2025	Montant des subventions d'exploitation
Dotation globale SAVS	1 170 612
Dotation globale SAMSAH	1 457 828
CD - Service Utilité Sociale pour tous	281 000
Etat FDVA BI	1 913
Ville de Nancy BI	1 000
ARS EPSIL	60 000
CD EPSIL	60 000
CAF EPSIL	24 924
Union et Solidarité EPSIL	5 000
Dir. Départ . Territoire EPSIL	50 000
Métropole EPSIL	10 500
Ville de Lunéville pour EPSIL	500
Conseil Départemental - Formation	7 800
AGIL FSE - ASE	153 696
CD ASE	70 500
CREHPSY	56 169
CPN (Dispo Transition)	180 688
AGEFIPH (dimo)	148 068
CPAM PDP	13 200
Metropole CREHPSY SIAE	12 000
CD - Animation	10 000
AG2R CREHPSY	3 000
CARSAT Ateliers	24 916,64
AG2R Ateliers	6 000
TOTAL	3 809 316

Annexe libre

Quote-part des subventions d'investissement

Suite au changement de méthode de comptabilisation, la quote-part des subventions d'investissement, initialement enregistrée en compte 777, est désormais comptabilisée en compte 747.

En conséquence, le montant des subventions 2025 intègre une quote-part de 40 922 €.

Désignation	Reprise
Amortissement investissement CCAH	9 151 €
Amortissement investissement CCAH SAMSAH	7 771 €
Amortissement investissement CCAH SAMSAH R	13 333 €
Amortissement investissement ARS SAMSAH R	10 667 €
	40 922 €

Transfert de charges

Suite au changement de méthode de comptabilisation, les transferts de charges ont été supprimés. Les remboursements des organismes de formation sont enregistrés en 649100, les indemnités des assurances en 758700 et les refacturations en 708800.

Désignation	Montant
Remboursement formation	33 266 €
Indemnité assurance	27 375 €
Participation des GEM	75 737 €

Effectif moyen

2025	Personnel salarié et mis à disposition
Cadres	16.76
Employés CDD-CDI	35.69
Employés aidés	0,00
MAD	16.14
TOTAL	68.59

Espoir 54 a mis à disposition 1 ETP.

Annexe libre

Valorisation des contributions volontaires

Valorisation de la formation en interne et valorisation du temps de bénévoles et de frais de déplacements des membres de l'Association.

Prestations bénévoles (valorisation : base SMIC) : 101 374 €

Déplacements (valorisation : forfait social) : 2 698 €

Total : 104 072 €

Engagements financiers

Caution sur l'emprunt Caisse d'Epargne de la ville de Nancy	124 367
Caution sur l'emprunt Caisse d'Epargne du département 54	497 468
Total	621 835

Engagement en matière de pensions et retraites

L'Association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite selon la méthode des unités de crédit projeté.

Le montant de cette provision qui s'élevait à 80 370 € en 2024 a été réajusté et atteint le montant de 89 336 € en 2025.

Produits et charges exceptionnelles

Nature	
<u>Produits exceptionnels</u>	Montant
- Autres produits exceptionnels	119 751
Total	119 751
<u>Charges exceptionnelles</u>	Montant
- Pénalités et charges sur exercices antérieurs	450
- Autres charges exceptionnelles	876
Total	1 326

